



**Procès-verbal de la dixième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le 24 novembre 2022, à 18 h 30 au YMCA, 500, rue du Pont salle RC14 et par vidéoconférence.**

**PRÉSENCES**

M. Louis-H. Campagna	Président (2023)
M. Simon Gauthier	Secrétaire (2024) (départ 20 h 10)
M <sup>me</sup> Raymonde Langlois	Trésorière (2024) (en virtuel)
M <sup>me</sup> Francine Tremblay	Administratrice (2024) (en virtuel)
M. Samuel Roy	Administrateur coopté (2023)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)

**ABSENCES**

M. Jean-Baptiste Coubès	Administrateur (2024)
M <sup>me</sup> Frédérique Lavoie	Administratrice (2023)
M <sup>me</sup> Rose Pichette	Administratrice (2023) (démissionnaire)

**AUTRES PRÉSENCES**

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant) (arrivée 19 h 30)
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 8 personnes assistent à l'assemblée dont 6 en virtuel.

## ORDRE DU JOUR

22-10-01	Ouverture de l'assemblée et constat du quorum	18 h 30
22-10-02	Présence des administrateurs, conseillers et soutien	18 h 31
22-10-03	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18 h 33
22-10-04	Lecture et adoption du procès-verbal du 27 octobre 2022	18 h 35
22-10-05	Fonctionnement du conseil d'administration	18 h 38
22-10-06	Trésorerie	18 h 50
22-10-07	Interactions avec les institutions, organismes et places d'affaires	19 h 10
22-10-08	Rapport des groupes de travail	19 h 25
22-10-09	Point d'information du conseiller municipal	19 h 45
22-10-10	Propositions du conseil d'administration	20 h 15
22-10-11	Mention des correspondances et représentations passées	20 h 25
22-10-12	Période de questions et commentaires des membres	20 h 30
22-10-13	Levée de l'assemblée	

## PROCÈS-VERBAL

### 22-10-01 Ouverture de l'assemblée et constat du quorum

L'assemblée débute à 18 h33. Il y a quorum.

### 22-10-02 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

Cinq membres élus et un membre coopté sont présents à l'assemblée. Les deux membres absents ont motivé leur absence.

### 22-10-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Au point 10, ajout du point canopée urbaine.

#### **Résolution statutaire**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Samuel Roy DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Raymonde Langlois, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité.

## **22-10-04 Adoption du procès-verbal du 27 octobre 2022**

### **Résolution statutaire**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Simon Gauthier DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Francine Tremblay, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 27 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

## **22-10-05 Fonctionnement du conseil d'administration**

### **Démission**

M<sup>me</sup> Rose Pichette, élue lors de l'assemblée spéciale du 27 octobre 2022, ne pourra poursuivre son mandat parce qu'elle est maintenant à l'emploi de la Ville de Québec et perçoit un conflit potentiel ou un enjeu quant à son indépendance.

### **RÉSOLUTION CA22-10-59**

#### **Concernant la démission d'une d'administratrice**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Samuel Roy, APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration prend acte de la démission de M<sup>me</sup> Rose Pichette à titre d'administratrice élue.

Adoptée à l'unanimité.

### **Cooptation**

M. Campagna a approché la Table de quartier l'Engrenage afin de leur proposer d'occuper un siège d'administrateur coopté. Ce ne sera pas possible pour la prochaine année.

M<sup>me</sup> Langlois a approché un candidat, M. Pierre Beausoleil, résident du quartier. Le formulaire de candidature et les appuis peuvent être remplis [en ligne](#). La candidature pourra être soumise au conseil d'administration à la prochaine assemblée prévue en janvier.

**État du compte**

M<sup>me</sup> Langlois a produit l'état de compte.

<b>État de compte</b>	<b>Solde \$</b>
Solde au 27 octobre 2022	<b>498,42</b>
Dépenses effectuées	192,00
Solde au 24 novembre 2022	<b>306,42</b>
Dépenses autorisées ci-après	120,00
Solde prévu au 31 décembre 2022	<b>186,42</b>

**Désignation des  
signataires et  
administrateur  
principal du compte**

**RÉSOLUTION CA22-10-60**

**Concernant la désignation des signataires et administrateur principal au compte courant.**

CONSIDÉRANT les articles [102](#) et [118](#) et [128](#) du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier ;

CONSIDÉRANT la démission de M<sup>me</sup> Jessica Desjardins comme administratrice et trésorière du conseil de quartier à l'assemblée ordinaire du [27 octobre 2022](#) (résolution CA22-09-43) ;

CONSIDÉRANT la nomination de M<sup>me</sup> Raymonde Langlois à titre de trésorière à l'assemblée ordinaire du [27 octobre 2022](#) (résolution CA22-09-58) ;

SUR PROPOSITION DE M. Samuel Roy, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, IL EST RÉSOLU de nommer M<sup>me</sup> Raymonde Langlois signataire des effets bancaires et administratrice principale au compte à compter du 24 novembre 2022 et de retirer le nom de M<sup>me</sup> Jessica Desjardins de la liste des signataires du compte.

Adopté à l'unanimité

Les modifications doivent être apportées au Registraire des entreprises et auprès de l'institution financière.

## Déplacements pour représentation

M. Campagna a effectué différentes représentations au service du conseil de quartier, soit à titre d'administrateur depuis l'assemblée générale d'avril 2022 et de président depuis [mai 2022](#) (résolution CA22-05-25). Il souhaite formaliser le processus de remboursement des frais de déplacement et de représentation et déposer une demande de remboursement.

### **RÉSOLUTION CA22-10-61**

**Concernant le remboursement des frais de déplacement raisonnablement engagés à des fins de représentation du conseil de quartier.**

CONSIDÉRANT l'article [115](#) et suivants du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier ;

CONSIDÉRANT le [registre des représentations](#) à jour au 2022.11.24.

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Raymonde Langlois, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Francine Tremblay, IL EST RÉSOLU que lorsqu'un administrateur, dans l'exécution d'un mandat général ou spécifique de représentation au bénéfice du conseil de quartier, doit recourir à un moyen de transport impliquant pour cet administrateur un déboursé (transport en commun ou autre), alors il lui sera remboursé l'équivalent de deux passages (aller-retour) au taux *Général – argent comptant* de la [grille de tarifs à jour du Réseau de transport de la Capitale](#). Ce montant sera considéré forfaitaire peu importe le moyen de transport employé et la distance parcourue au sein de l'agglomération municipale de Québec.

Adopté à l'unanimité

### **RÉSOLUTION CA22-10-62**

**Concernant le remboursement des frais de déplacement encourus par le président**

CONSIDÉRANT la résolution CA-22-10-61 concernant le remboursement des frais de déplacement ;

CONSIDÉRANT QUE sur une [quarantaine de représentations depuis l'assemblée générale d'avril 2022](#), le président a eu à payer deux fois des frais de transport aller-retour ;

SUR PROPOSITION DE M. Samuel Roy, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, IL EST RÉSOLU que soit remboursé le montant de 15,00 \$ réclamé par le président pour ses déplacements pour fin de représentation du conseil de quartier de Saint-Roch, pour la période du

28 avril au 24 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité

**Rémunération –  
secrétariat de  
rédaction**

**RÉSOLUTION CA22-10-63**

**Concernant le paiement du secrétariat de rédaction des  
procès-verbaux**

CONSIDÉRANT l'importance d'une rédaction conforme des  
procès-verbaux des assemblées du conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT la pertinence de reconnaître l'expérience et le travail  
bien fait, de compenser le travail supplémentaire et de créer un incitatif  
au maintien en fonction ;

CONSIDÉRANT les effets de l'inflation ;

CONSIDÉRANT la marge de manœuvre accrue du conseil de quartier  
du fait de la majoration de son budget de fonctionnement ;

SUR PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DUMENT APPUYÉE PAR  
M. Samuel Roy, Il EST RÉSOLU qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

- le cachet de base pour la rédaction des procès-verbaux des  
assemblées du conseil de quartier soit fixé à 90 \$ par procès-verbal,  
payable sur dépôt du projet de procès-verbal complet ;
- une prime d'expérience et de rendement de 5 \$ par année  
d'expérience reconnue soit ajouté au cachet de base, jusqu'à un  
maximum de 25 \$ additionnel par procès-verbal ;
- et, lorsque prévu ou constaté par la suite, une prime de surplus de  
travail (e.g., de multiples consignations verbatim) de 50 \$ par  
procès-verbal soit ajouté au cachet de base

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le cachet par procès-verbal  
typiquement payé – à M<sup>me</sup> Séguin spécifiquement – passera de 105 \$ à  
115 \$ par procès-verbal, soit une majoration de 9,5 %.

Adopté à l'unanimité

**Assurances  
responsabilité civile**

Les documents ont été mis à jour et les assurances ont été renouvelées  
en date du 22 novembre ([courriel](#)). Les frais d'assurances sont  
assumés par la Ville de Québec.

**Budget de  
fonctionnement 2023**

**RÉSOLUTION CA22-10-64**

**Concernant l'adoption du budget de fonctionnement pour 2023**

CONSIDÉRANT le budget et les dépenses réalisées en 2022 ;

CONSIDÉRANT la majoration de 1 500 \$ à 2 500 \$ du budget de fonctionnement annuel pour 2023 :

CONSIDÉRANT le [projet de budget de fonctionnement pour 2023](#)

<b>BUDGET 2023</b>	<b>\$</b>
<b>Revenus</b>	
Budget de fonctionnement (Ville de Québec)	<b>2 500</b>
<b>Dépenses</b>	
Rédaction des procès-verbaux	1 300
Enregistrement au REQ	40
Diffusion médias (abonnement Monsaintroch)	360
Mignardises	260
Déplacements pour représentations	90
Frais de caisse	50
Location de locaux (hors assemblées)	200
Location salle d'assemblée (assumée Ville)	0
Assurance responsabilité (assumée Ville)	0
Frais de garde (assumés Ville, <a href="#">politique</a> art. 48)	0
Imprévus	200
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 500</b>

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Raymonde Langlois, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, Il EST RÉSOLU d'adopter le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité

M. Leclerc fait remarquer que la Ville avait la volonté en augmentant le budget de fonctionnement des conseils de quartier que ces derniers puissent s'impliquer dans la communauté en supportant des organismes ou des activités sans devoir passer par des projets d'initiative. Les montants prévus aux items *Imprévus* et *Mignardises* par exemple pourraient être affectés à cette fin. Le conseil de quartier en prend bonne note.

## Chèques à émettre

### **RÉSOLUTION CA22-10-65**

#### **Concernant un paiement pour la rédaction du procès-verbal.**

SUR PROPOSITION DE M. Samuel Roy, DUMENT APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 105 \$ à M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 24 novembre 2022 sur dépôt du document.

Adoptée à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION CA22-10-66**

#### **Concernant un paiement de 15 \$ en frais de déplacement**

CONSIDÉRANT les résolutions CA22-10-61 et CA22-10-62 concernant les frais de déplacement et de représentation ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Samuel Roy, APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, IL EST RÉSOLU DE d'émettre un chèque de 15 \$ à M. Louis H. Campagna pour frais de déplacement et représentation.

Adoptée à l'unanimité

## **22-10-07 Interactions avec les institutions, organismes et places d'affaires**

### **YMCA – suivi**

**présentation du 29  
novembre 2022**

M. Étienne Talbot, directeur du centre YMCA Saint-Roch, souhaite apporter un complément d'information à la rencontre du [29 septembre 2022](#).

**Subventions** – À la question de M. Woo à savoir si le YMCA reçoit des subventions pour ses activités de soutien à l'itinérance et à la mixité sociale et si ces subventions pourraient être mieux investies dans d'autres organismes comme Lauberivière, M. Talbot précise que le YMCA reçoit effectivement des subventions mais qu'il n'entre pas en compétition avec d'autres organismes pour les obtenir.

Le YMCA bénéficie des programmes de subvention qui visent à soutenir les gens en situation d'itinérance au moment où ils sont désaffiliés, c'est-à-dire lorsque, pour une raison ou pour une autre, ils ont perdu contact ou ne fréquentent plus les services qui sont mis à leur disposition. En offrant de tels services, le YMCA contribue aux efforts d'autres organismes comme Lauberivière, PECH ou la Table de quartier Engrenage de St-Roch pour tenter d'améliorer la mixité sociale et diminuer les méfaits associés à la présence de personnes qui vivent des difficultés et qui sont en situation d'itinérance.



Le YMCA n'entre pas en compétition avec ces organismes pour l'obtention de subventions. Les subventions du YMCA en soutien à la famille et à la communauté proviennent d'une quarantaine de programmes. En matière d'itinérance, les programmes relèvent exclusivement du [CIUSSS-CN](#) et de la Ville de Québec. Outre ces subventions, le YMCA bénéficie de dons philanthropiques.

M. Woo demande si la raison d'être du YMCA est la communauté ou les gens en situation d'itinérance. Il n'a pas l'impression que les efforts déployés par tous les organismes portent fruit, au contraire. Il a plutôt l'impression qu'ils contribuent à maintenir une situation de dépendance.

M. Talbot estime que c'est un travail exigeant et continu d'accompagnement qui est nécessaire et qu'il y a des résultats, bien qu'on puisse penser le contraire.

**Cheminée nocturne** – M. Talbot apporte des précisions sur le nouveau service qui a été mis en place pour palier à la fermeture des cafés et commerces qui étaient ouverts 24 h sur 24, 7 jours par semaine et qui servaient de lieu de refuge pour les personnes désaffiliées.

L'annonce de la Cheminée nocturne a été faite il y a deux semaines ([Montsaintroch, 9 novembre 2022](#)). Ce service a été développé à la suite de l'appel de propositions lancé par CIUSSS pour la mise en place d'un lieu de refuge. Le YMCA est le seul qui a répondu. Il ne peut être accusé de prendre des subventions au détriment d'autres organismes puisqu'il reste encore 500k \$ en subventions disponibles au CIUSSS.

Le YMCA avait prévu initialement accueillir les personnes en situation de vulnérabilité la nuit dans ses locaux. Mais à la suite des commentaires formulés lors de la dernière rencontre, il y avait un intérêt à dissocier l'offre de services de Lauberivière de celle du YMCA. On a donc opté pour offrir le service dans les locaux d'un autre partenaire soit le [Café-rencontre du Centre-Ville Québec](#) situé sur la rue Saint-Joseph. Le service sera offert par le YMCA dans les locaux du Café-rencontre, de 22 h à 6 h le matin, 7 jours par semaine. Des psychoéducateurs et des intervenants sociaux seront sur place pour développer des liens et accompagner la clientèle. L'espace peut accueillir une cinquantaine de personnes.

M. Woo demande si le YMCA pourrait continuer d'opérer en l'absence de subventions. La réponse est définitivement non, parce que les seules activités qui s'autofinancent au YMCA sont les activités physiques qui reposent sur des abonnements. Les activités sociales et de soutien à la communauté reposent sur des subventions et sur la philanthropie.

M. Woo dit restreindre ses fréquentations au YMCA à cause d'un sentiment d'insécurité, comme beaucoup d'autres personnes selon lui. M. Talbot souhaiterait que cette perception change parce que le YMCA

investit beaucoup d'efforts pour améliorer la situation.


Un citoyen demande quelle part des subventions obtenues va en frais d'administration. M. Talbot indique que la règle gouvernementale à cet égard est appliquée et que les frais d'administration n'excèdent pas 15 % du montant d'une subvention. Ces frais ne couvrent que l'administration même de la subvention et non la mission de l'organisme. Ce sont les dons philanthropiques qui maintiennent la structure administrative du volet soutien à la famille et à la communauté du YMCA.

M. Campagna revient sur la fermeture du Local Centre-Ville et demande si le nouveau service de la Cheminée nocturne sera à [bas seuil d'accès](#). M. Talbot précise qu'il y aura un seuil d'accès et qu'aucune intoxication, consommation de drogues ou d'alcool ou comportement agressif ne seront tolérés. Les personnes dans cet état seront redirigés vers d'autres lieux partenaires à bas seuils d'accès.

En terminant, M. Talbot précise qu'une table de concertation *ad hoc* regroupant les parties prenantes et notamment le YMCA, le CIUSSS-CN, la Ville de Québec et le [RAIQ](#) s'assure que tous les besoins sont couverts en période hivernale afin que personne ne soit laissée pour compte.

## Ville de Québec – Comité de liaison du tramway

Le conseil de quartier a reçu le fichier de la [présentation](#) de la rencontre du 27 octobre 2022 portant sur le comité de liaison avec la communauté du projet de tramway. La fréquence de ces rencontres reste à être déterminée mais elle serait d'au moins deux par année.

 Pour assurer un suivi à l'échelle du projet |  
**Comité de liaison avec la communauté**

 VILLE DE QUÉBEC Partenariat d'Amérique

**Objectifs :**

- Regrouper des citoyens **représentatifs de la communauté**
- Présenter au comité les travaux réalisés et prévus **à l'échelle du projet**, les mesures d'atténuation, la planification des activités d'information et de consultation, le bilan des plaintes et commentaires reçus et les mesures correctives, le cas échéant
- Obtenir de la **rétroaction** du comité et confirmer que les moyens d'information et de consultation utilisés **répondent aux besoins exprimés par les citoyens**
- Assurer le suivi, le cas échéant, des conditions 7\* et 8\*\* prévues au décret environnemental

\* Suivi du climat sonore généré par les sources de bruit mobiles en période d'exploitation  
\*\* Ecrans acoustiques

 Station CHUL

#### Composition

- Présidence : élue responsable des relations avec le citoyen pour le tramway
- Co-présidence : directeur du Bureau de projet
- Représentant de chacun des 13 conseils de quartier présents sur le tracé du tramway
- Représentant du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Représentants du milieu sociocommunautaire : personnes en situation de pauvreté, personnes âgées, personnes immigrantes et personnes à mobilité réduite
- Représentants du milieu commercial : Chambre de commerce et d'industrie de Québec et un commerçant sur le tracé
- Partenaire privé Infrastructures (lorsque sélectionné)

#### Ressources techniques (au besoin)

- Bureau de projet
- RTC
- Services partenaires

**Fréquence** : au moins deux fois par année

Pendant toute la période des travaux et durant les 24 premiers mois de la phase d'exploitation du tramway prévue à compter de 2028 afin d'assurer un suivi des enjeux liés à l'arrivée d'un nouveau mode de transport dans la ville

## CIUSSS-CN – Suivi de la résolution CA22-08-53

Le point sera traité plus loin, à l'item de la qualité de vie Saint-Roch sud-est.

### 22-10-08 Rapport des groupes de travail

#### Plan d'action 2023-2025

**Première ébauche** – Le plan d'action préliminaire n'est pas suffisamment avancé pour être déposé à la présente assemblée. Le point est reporté à la prochaine assemblée.

**Programme de soutien à la mobilisation** – Le conseil d'établissement de l'école des Berges et la Table de quartier Engrenage ont été contactés et ne sont pas disponibles pour collaborer à un projet en 2023.

Le conseil de quartier n'ayant aucun projet en vue avant l'échéance du 30 novembre, il va décliner l'appel à projet 2023.

M. Lachance indique qu'il y aura un nouvel appel à projet en 2024. Par la suite, il y aura une mise à jour de la stratégie de sécurité routière de la Ville. Il est trop tôt pour avancer que le programme de mobilisation impliquant les conseils de quartier et les conseils d'établissement sera reconduit mais il est certain que la Ville souhaite donner à la communauté les moyens de se mobiliser en matière de sécurité routière.

#### Révision des pratiques des conseils de quartier

Une séance d'information aura lieu en ligne le jeudi 1er décembre, à 19 h.

La Ville a tenu un premier atelier d'échange avec les conseils de quartier le 2 juin 2022. Les commentaires formulés à cette occasion ont été priorisés au moyen d'un questionnaire qui était en ligne jusqu'au 22 août 2022. La prochaine étape consiste à obtenir l'opinion des conseils de quartier sur les propositions d'actions qui découlent de ce questionnaire. La prochaine séance d'information apportera des précisions quant à ces propositions. Les conseils de quartier auront par la suite jusqu'au 1er mars 2023 pour faire parvenir leurs opinions et recommandations à la Ville de Québec.

À titre d'exemple, M. Campagna mentionne que le conseil de quartier pourrait recommander l'indexation annuelle du budget de fonctionnement. Le précédent budget de 1 500 \$ n'avait pas été indexé, i.e., n'avait pas été augmenté depuis le début des conseils de quartier au milieu des années '90. Pour illustrer la perte de valeur, 1500 \$ en 1996 ne vaut plus que 878,84 \$ en dollars de 2022, soit une [perte de valeur](#) de plus de 41% !

**Qualité de vie  
Saint-Roch sud-est  
(pourtour de  
Lauberivière)**

La cinquième rencontre du groupe de travail a eu lieu le lundi 21 novembre 2022. Onze (11) personnes y ont assisté. La rencontre a duré 2 heures. Il a notamment été question de la résolution CA22-08-53 ([septembre 2022](#)) confiant au groupe de travail le mandat de solliciter l'expertise du CIUSSS-CN en santé mentale et dépendance. M. Campagna remercie les personnes qui ont participé et trouve encourageant le fait que les différentes parties prenantes fassent des efforts pour trouver prise sur les enjeux et pour parler le même langage.

Un citoyen qui était présent à la rencontre souligne que la situation ne s'améliore pas dans le quartier et qu'au contraire, elle se dégrade. Il suggère que les résidents et commerçants lésés devraient être eux aussi considérés comme parties prenantes au dossier par le CIUSSS-CN et la Ville de Québec.

Il suggère également qu'il n'est pas trop tard pour que le CIUSSS fasse une étude d'impacts de l'implantation de Lauberivière dans le quartier de Saint-Roch sur la santé des citoyens. La situation se dégrade à une vitesse grand V et plusieurs résidents se désaffilient, pour reprendre l'expression de M. Talbot du YMCA, et quittent carrément le quartier parce qu'ils n'en peuvent plus.

Le citoyen lui-même documente quotidiennement la situation depuis

2 ans. Il y a nettement matière à analyse d'impacts.

Il estime également que les citoyens devraient pouvoir se faire entendre au Sommet sur l'itinérance prévu en 2023. Ce ne devrait pas être un privilège réservé aux itinérants et aux organismes qui gravitent autour.

Concernant le Sommet, M. Campagna rappelle qu'à la suite d'une résolution du conseil de la ville du 21 novembre dernier ([sommaire décisionnel](#)), la Ville de Québec demandera à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de tenir un Sommet sur l'itinérance à l'automne 2023 afin que les villes intéressées puissent partager les réalités de l'itinérance et établir des actions prioritaires au niveau municipal.

Une citoyenne mentionne que la Table de quartier l'Engrenage de St-Roch a pris en considération les préoccupations des citoyens au cours des derniers mois et qu'à la rencontre citoyenne du lundi 5 décembre sur l'itinérance et la cohabitation, les citoyens pourront s'exprimer à nouveau.

### **Activités de l'année 2022 – préparation du rapport**

La reddition de compte du conseil de quartier pour l'année 2022 est en cours de préparation et sera déposée à l'assemblée générale annuelle prévue en avril prochain.

#### **22-10-09 Point d'information du conseiller municipal**

M. Pierre-Luc Lachance fait le point sur différents sujets qui touchent le quartier.

**Déneigement** – Des problèmes de machinerie ont fait en sorte que la première opération de déneigement s'est étalée sur plus d'une nuit.

**Réaménagement de la rue Caron** – Une séance d'information portant sur l'option retenue et les impacts sur la mobilité active, la circulation automobile, le stationnement, la sécurité et le verdissement aura lieu en ligne le 8 décembre prochain à 19 h. Il faut s'inscrire pour participer à la séance.

**Rue Dorchester** – Les changements de sens unique à l'entrée de la rue Dorchester, sur les rues Lalemant, de la Salle et Prince-Édouard, ont été mis en place au début du mois de novembre.

**Espace du Parvis – de la Salle** – La décontamination des sols a commencé et les travaux d'aménagement du parc pour enfants devraient être réalisés comme prévu en 2023.

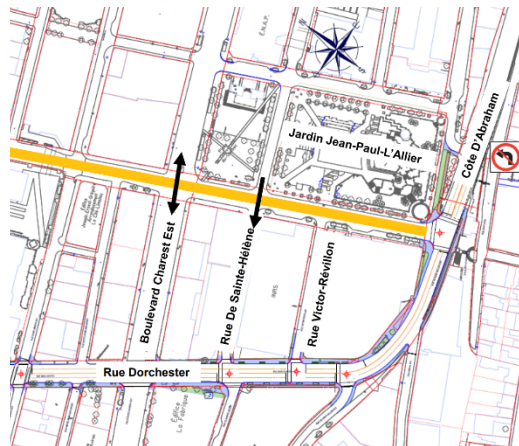
**Réaménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres** – Le conseil exécutif a entériné hier la poursuite du projet de réaménagement du parc ([sommaire décisionnel](#)). Le sentier glacé demeurera fonctionnel cet hiver.

**Rencontre annuelle**– [L'assemblée publique annuelle d'information](#) du conseiller aura lieu le 13 décembre 2022 à la Maison de la coopération, au 155, boulevard Charest Est, à 19 h. Différents projets en cours ou à venir seront présentés et une période d'échanges suivra. La rencontre couvre les deux quartiers du district Saint-Roch–Saint-Sauveur.

### **Période de questions/réponses**

**Rue Arago Est** – Un citoyen qui demeure au pied de la côte Badelard demande si un réaménagement est prévu pour la rue Arago Est qui présente plusieurs enjeux de sécurité routière, excès de vitesse et trafic de transit notamment.

M. Lachance mentionne qu'il n'y a pas présentement de projet de réaménagement de la rue Arago Est. Il y a effectivement un trafic de transit sur cette rue et les récents travaux sur la rue Narcisse-Belleau et sur le boulevard Langelier n'ont pas dû aider. Il ajoute qu'il y aura avec le projet



de tramway, une reconfiguration majeure des rues de la Couronne et Dorchester. L'accès à la rue de Saint-Vallier Est à partir de la Couronne sera bloqué de sorte qu'il ne sera plus possible de passer par là pour rejoindre l'autoroute Dufferin-Montmorency comme on peut le faire maintenant. Les seules options possibles à partir de l'intersection de la rue d'Arago Est seront de tourner à droite pour rejoindre la côte d'Abraham ou à

gauche sur Dorchester en direction nord. Ce réaménagement qui devrait se concrétiser assez tôt dans les travaux reliés au tramway devrait contribuer à diminuer le transit sur la rue d'Arago Est.

Quant à la petite rue qui connecte la côte d'Abraham à la rue Saint-Vallier Est, elle demeurera accessible en descendant la côte comme le montre la figure tirée de la [présentation du 9 juin 2022](#), p. 43.

**Escalier Badelard** – Le citoyen poursuit en signalant des incidents récurrents dans la côte et l'escalier Badelard à la fermeture des bars (cris, vandalisme, vacarme). Il a appelé au 311 et proposé que la Ville installe à tout le moins une pancarte pour inciter les gens à ne pas faire de bruit. On lui aurait répondu au 311 que cela ne se faisait pas.

M. Lachance indique qu'il y a déjà plusieurs pancartes de ce type près de la Grande-Allée. Il invite le citoyen à lui transmettre sa requête afin qu'il en fasse le suivi.

**Réseau de fibres optiques** – Les travaux reliés à l'installation de fibres optiques sont envahissants. Le citoyen demande si la Ville a une



règlementation à ce sujet. M. Lachance indique c'est le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui a juridiction totale et absolue en cette matière. La Ville ne peut que se soumettre à cette juridiction.

## **22-10-10 Propositions des administrateurs**

Trois propositions de résolutions sont soumises à l'attention du conseil d'administration par M. Roy et M. Campagna.

### **Canopée urbaine**

#### **RÉSOLUTION CA22-10-67**

##### **Concernant une demande à la Ville de Québec pour une présentation périodique des projets de verdissement dans le quartier de Saint-Roch.**

CONSIDÉRANT la qualité de vie dans le quartier Saint-Roch et les bienfaits de la végétalisation des surfaces minéralisées dans les centre-ville urbains ;

CONSIDÉRANT le faible indice de canopée urbaine dans le quartier Saint-Roch ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Samuel Roy, APPUYÉE PAR M. Napoléon Woo, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch demande à la Ville la présentation en assemblée publique d'un rapport périodique (au moins annuel) de l'ensemble des projets de verdissement sous l'autorité de la Ville de Québec, en cours ou à venir (jardins urbains, plantations d'arbres et d'arbustes, bassins de rétention d'eaux pluviales, secteurs dédiés à combattre les îlots de chaleur, etc.) qui auront un impact, favorable ou défavorable, quant à l'indice de canopée urbaine dans le quartier de Saint-Roch.

Adoptée à l'unanimité

### **Bain portuaire – appui aux opérations**

#### **RÉSOLUTION CA22-10-68**

##### **Concernant une recommandation à la Ville de Québec de contribuer financièrement aux coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Port de Québec.**

CONSIDÉRANT la qualité de vie dans l'arrondissement La Cité-Limoilou et le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été ;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de bain portuaire de l'Oasis du [Village Nordik](#) du Port de Québec (CA22-05-36, [mai 2022](#)) ;

CONSIDÉRANT le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL) ;

CONSIDÉRANT l'accessibilité de ce bain portuaire en seulement 20 minutes à pied depuis le centre du quartier de Saint-Roch ;

CONSIDÉRANT les qualités en développement durable et en innovation de ce projet, les nouvelles phases en réalisation et à venir et le risque assumé par le Port de Québec lors de la mise en œuvre de ce projet ;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des contributions de la Ville de Québec en infrastructure et en mesure de qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT le constat qu'une large partie des frais d'opération du bain portuaire est constituée de la masse salariale des surveillants-sauveteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec gère déjà des équipes de surveillants-sauveteurs sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT l'évidence que les principaux bénéficiaires du bain portuaire l'Oasis et de la sécurité de son fonctionnement sont les citoyen.nes de Québec qui habitent, travaillent et consomment au centre-ville ainsi que l'[industrie touristique](#) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de pérenniser ce projet d'accès et d'usage gratuit au fleuve Saint-Laurent pour les générations présentes et futures ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Samuel Roy, APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Raymonde Langlois, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch recommande à la Ville de Québec d'entrer résolument en partenariat avec le Port de Québec, dans l'intérêt de ses citoyen.nes, gens d'affaires et de son industrie touristique, et notamment, en contribuant substantiellement au financement des coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL), en autres, au volet de la masse salariale des surveillants-sauveteurs qui assurent la sécurité des baigneurs.

M. Louis-H. Campagna déclare son conflit de loyauté, se retire de la délibération et s'abstient de participer au vote.

Adopté à l'unanimité.

**Bain portuaire –  
données de qualité de  
l'eau**

### **RÉSOLUTION CA22-10-69**

**Concernant une recommandation à la Ville de Québec de diffuser directement et sans intermédiaire, les données de qualité de l'eau**



**au bassin Louise intérieur.**

CONSIDÉRANT la qualité de vie dans l'arrondissement La-Cité-Limoilou et le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été ;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de bain portuaire de l'Oasis du [Village Nordik](#) du Port de Québec (CA22-05-36, [mai 2022](#)) ;

CONSIDÉRANT le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL) ;

CONSIDÉRANT les [résultats favorables de qualité de l'eau](#) constatés au bassin Louise intérieur pendant tout l'été 2022 ;

CONSIDÉRANT l'exemple du [portail Qualo](#) à Montréal ;

CONSIDÉRANT la pertinence pour l'intérêt public de réaliser un changement dans l'imaginaire de la population à propos de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT la campagne de mesure de la qualité de l'eau réalisé en 2022 par la Ville de Québec et le financement de cette campagne de saisie et d'analyse des échantillons d'eau par les contribuables de Québec ;

CONSIDÉRANT le refus actuel, inexpliqué, de la Ville de Québec de diffuser directement, immédiatement et sans autre intermédiaire les données de qualité de l'eau du bassin Louise intérieur obtenu grâce à des fonds publics ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Napoléon Woo, APPUYÉE PAR M. Samuel Roy, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch demande à la Ville de Québec de rendre disponible sans délai et sans intermédiaire superflu les données de qualité de l'eau qu'elle compile sur l'ensemble de son territoire, et notamment, au bassin Louise intérieur.

M. Louis-H. Campagna déclare son conflit de loyauté, se retire de la délibération et s'abstient de participer au vote.

Adopté à l'unanimité.

Suite à l'adoption de ces deux résolutions, M. Campagna juge pertinent d'obtenir l'appui des autres conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Il approchera les huit autres présidents à cette fin.

**22-10-11 Mention des correspondances et représentations passées**

**Correspondances**

**Représentations**

2022-11-02 – M<sup>me</sup> Marine Sériès, CIUSSS-CN – Suivi de la résolution CA22-08-53 ([septembre 2022](#))

2022-11-07 – M<sup>me</sup> Marie-Noël Béland, Table de quartier L'Engrenage, – Exploration des opportunités de collaboration

2022-11-11 – M<sup>me</sup> Marie-Pierre Boucher, Ville de Québec – Qualité de vie Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière)

2022-11-15 – M. Éric Boulay, Lauberivière – Visite de l'établissement Lauberivière

2022-11-17 – M. François Bourque, journal Le Soleil – Projet de tramway et chantiers dans le quartier

#### **22-10-12 Période de questions et commentaires des membres**

Aucune autre question ou commentaire.

#### **22-10-13 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h 40. La prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le jeudi 26 janvier 2022.